



Vers une définition du fédéralisme

Groupe 1 :

« Le fédéralisme est un discours sur les formes d'organisation du pouvoir non-centralisées. En résumé : c'est anti-jacobin. »

Frédéric Lépine, 2016 – Centre International de Formation Européenne (CIFE)

« Par quels moyens peut-on établir et conserver une unité aussi extensive que possible, sans pour autant sacrifier les diversités qui sont inséparables de la condition humaine ? »

Bernard Voyenne, *Histoire de l'idée fédéraliste*, Avant-propos, 1976

« La manière dont les Etats font valoir leur droit ne peut être que la guerre et jamais le procès comme dans une cour de justice internationale, mais ni la guerre, ni son issue favorable, la *victoire*, ne décident du droit ; un *traité de paix* peut bien, il est vrai, mettre fin à la guerre présente, mais non pas à l'état de guerre qui est à la recherche incessante d'un nouveau prétexte [...] ; néanmoins l'« obligation de sortir de cet état [de guerre] », qui vaut pour les hommes dans l'état sans loi d'après le droit naturel, ne peut valoir également pour les Etats d'après le droit des gens [...] ; comme pourtant la raison, du haut du trône du pouvoir moral législatif suprême, condamne absolument la guerre comme voie de droit, et fait, à l'inverse, de l'état de paix, le devoir immédiat, et comme cet état ne peut être institué ni assuré sans un contrat mutuel des peuples, - il faut qu'il y ait une alliance d'une espèce particulière qu'on peut nommer l'*alliance de paix* (*foedus pacificum*) et que l'on distinguerait d'un *contrat de paix* (*pactum pacis*) en ce que ce dernier chercherait à terminer simplement *une* guerre tandis que la première chercherait à terminer pour toujours *toute* les guerres. [...] On peut présenter la possibilité de réaliser (la réalité objective cette idée de *fédération* qui doit progressivement s'étendre à tous les Etats et conduire ainsi à la paix perpétuelle. »

Kant, 1795, *Vers la Paix Perpétuelle*.



Groupe 2 :

« La nouveauté de la pensée fédéraliste réside dans le fait qu'il renverse l'ordre des priorités qui inspirent la conduite des partis politiques, pour lesquels la priorité des objectifs nationaux demeurent : la liberté, l'égalité doivent être atteints dans chaque pays individuellement et il en résultera le développement international de ces valeurs, comme de la paix elle-même.

Dans la vision fédéraliste, les institutions fédérales et la paix sont les prémices et non la conséquence à l'atteinte complète de la liberté et de l'égalité. »

Lucio Levi, 1989, Les développements récents de la théorie fédéraliste

[A propos des exigences exprimées par ceux qui ont déclaré l'indépendance des Etats-Unis.]

« Tous sont désireux d'assumer leurs deux exigences également exprimées dans le texte qu'ils viennent d'adopter : devenir aussi pleinement libre et aussi pleinement unis qu'il sera possible. Comment y parvenir, comment être *à la fois* un et treize (ou davantage), indépendants sans cesser d'être solidaire ? toute la question est là. »

Bernard Voyenne, *Histoire de l'idée fédéraliste*, Chapitre 4, 1976

« La fédération est à la fois un Etat et une association d'Etats. Aujourd'hui il est normal d'appeler confédérations des ligues d'Etats privées de pouvoir politique propre. Il est exact de dire que les confédérations ne sont qu'un simple ensemble d'Etats, alors que les fédérations sont des associations stables et efficaces parce qu'elles assurent, avec la loi commune et la politique commune du gouvernement fédéral, la solidarité entre les citoyens des Etats associés. Le cas américain illustre parfaitement cette différence, d'une part, il offre, avec les *Articles of Confederation* de 1781 et la constitution fédérale de 1788, dans le même cycle historique, et à courte distance de temps, les deux modèles d'association ; d'une part il démontre que la fédération est apparue dans l'histoire humaine lorsque, dans le domaine des associations d'Etats, fut résolu le problème du pouvoir, de l'autorité, de la fondation d'institutions solides et respectable. »

Albertini, 1961 (publication en français) Qu'est-ce que la fédération ?



Groupe 3 :

A propos de *Ordre Nouveau*¹ « Mais de même qu'il refusait, à l'intérieur, de confondre son « fédéralisme » avec une simple politique décentralisatrice ou régionaliste au sein de l'Etat-Nation, il refusait, à l'extérieur, de fonder son « fédéralisme » sur une simple association de ces mêmes Etats-Nation, ceux-ci étant, selon lui, condamné à une rivalité incessante et stérile. »

Jean-Louis Loubet Del Bayle, 1969, première édition – *Les non-conformistes des années 30*

« L'état de paix parmi des hommes vivant les uns à côté des autres n'est pas un état de nature (*status naturalis*) : celui-ci est bien plutôt un état de guerre : même si les hostilités n'éclatent pas, elles constituent pourtant un danger permanent. L'état de paix doit donc être *institué* ; car s'abstenir d'hostilités ce n'est pas encore s'assurer la paix et, sauf si celle-ci est garantie entre voisins (ce qui ne peut se produire que dans un Etat légal), chacun peut traiter en ennemi celui qu'il a exhorté à cette fin. »

Kant, 1795, Vers la Paix Perpétuelle

« L'idée fédéraliste – comme le montrera son grand théoricien, Proudhon – c'est l'anarchie organisée. »

Bernard Voyenne, *Histoire de l'idée fédéraliste*, Avant-propos, 1976

¹ *Ordre Nouveau* est un courant intellectuel apparu dans les années 1930 en France comptant notamment Robert Aron, Denis de Rougemont et Alexandre Marc parmi ses rédacteurs



Groupe 4 :

« Qu'un peuple dise : « Il ne doit y avoir entre nous aucune guerre, car nous voulons ne former qu'un Etat, c'est-à-dire nous voulons instituer un pouvoir suprême législatif, exécutif et judiciaire qui réglera pacifiquement nos conflits » - cela se comprend. – Mais si cet Etat dit : « Il ne doit y avoir aucune guerre entre nous et d'autres Etats, bien que je ne reconnaisse aucun pouvoir législatif suprême qui m'assure mon droit et moi le sien », on ne comprend plus du tout sur quoi je peux fonder la confiance en mon droit, sauf s'il y a un équivalent de l'alliance sociale civique, à savoir le libre fédéralisme que la raison doit lier d'une manière nécessaire au concept du droit des gens, si l'on veut continuer d'une manière générale continuer à penser quelque chose sous ce terme. »

Kant, 1795, Vers la Paix Perpétuelle.

« Avec la complexification du monde et la mondialisation, les Etats ressentent un besoin de s'unir pour continuer à exister dans la mondialisation. Ne sommes-nous pas en train de changer de forme d'organisation. Est-ce que le fédéralisme n'est pas ce qu'on appelle aujourd'hui la gouvernance, c'est-à-dire un système dans lequel ce ne sont plus les gouvernements des Etats-nations qui ont le pouvoir mais que le pouvoir est distribué entre plusieurs entités. »

Frédéric Lépine, 2016 – Centre International de Formation Européenne (CIFE)

« En vérité, ce n'est ni l'ambition unitaire, ni les dimensions – ni même bien souvent les institutions – qui distinguent les Etats-nations des ensembles de caractère réellement fédératif, mais la conception que les uns et les autres ont du pouvoir. Dans un cas il a un caractère absolu – qu'il soit d'essence proprement religieuse ou procède d'une de ces laïcisations qui n'en sont que le contournement – et ne saurait être divisé, comme la divinité elle-même. Dans l'autre, il est relatif, instrumental, et ne se justifie que par les objectifs qu'il poursuit ; non plus *le* pouvoir mais *les* pouvoirs. »

Bernard Voyenne, *Histoire de l'idée fédéraliste*, Avant-propos, 1976



Groupe 5 :

« Dans leur livre *Jeune Europe*, René Dupuis et Alexandre Marc pouvaient ainsi constater : « A la conception sociale actuelle qui vise à supprimer tout intermédiaire entre l'individu et l'Etat et à faire de la nation une poussière d'individus en face d'un Etat-providence tout-puissant et anonyme, la jeunesse oppose un système dans lequel le pouvoir politique sera profondément décentralisé, qui mettra les gouvernés et les gouvernants en contact permanent et qui favorisera la formation de « petites sociétés » spontanées dont Bergson écrit dans son dernier livre qu'elles sont seules à la mesure de l'homme. » Pour échapper aux deux périls de l'individualisme et du collectivisme, la solution était donc recherchée dans une conception de la société accordant une très grande importance aux communautés intermédiaires naturelles existant entre l'Etat et l'individu, conception que les uns qualifiaient de « corporative (la *Jeune Droite*) et que les autres baptisaient « fédéraliste » (l'*Ordre Nouveau*) »

Jean-Louis Loubet Del Bayle, 1969, première édition – Les non-conformistes des années 30

« [Beaucoup] ne savent pas imaginer un Etat différent de l'Etat traditionnel (unitaire), et par conséquent se représentent le gouvernement fédéral ou les gouvernements fédérés comme un Etat de ce genre. Dans le premier cas ils subordonnent les gouvernements fédérés au gouvernement fédéral, qui est ainsi pensé comme un Etat unitaire décentralisé ; dans le second cas, ils subordonnent, au contraire, le gouvernement fédéral, le pensant ainsi comme une confédération, aux gouvernements fédérés. Il est également une autre source d'erreurs. La fédération est une association, dotée d'un pouvoir propre, de membres dotés d'un pouvoir propre. »

Albertini, 1961 (publication en français) Qu'est-ce que la fédération ?

« L'unité de la pensée fédéraliste vient de la certitude, partagée par tous ceux qui d'une manière ou d'une autre se réclament d'elle, que l'Etat n'est pas une réalité suprême, transcendante et par conséquent totalement distincte des multiples expressions sociales qui la composent. »

Bernard Voyenne, *Histoire de l'idée fédéraliste*, Avant-propos, 1976



Groupe 6 :

« *Foedus* : l'alliance ; une fédération c'est, par conséquent, une association, un regroupement structuré, qu'il s'agisse de personnes ou de communautés. [...] *Foedus* vient de *fides*, la foi jurée, c'est-à-dire la parole qui engage parce qu'elle est librement et solennellement consentie. »

Bernard Voyenne, *Histoire de l'idée fédéraliste*, Chapitre 1, 1976

« Le fédéralisme, comme un mouvement d'opinion, est né en Grande-Bretagne dans les années précédant immédiatement le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, sur la peur de l'agglomération des nuages de tempête de la guerre. Il s'est enrichi, s'est fait connaître et a pris un aspect plus politique sur le continent pendant la Résistance. Ainsi, le fédéralisme est né comme une réflexion sur la guerre et comme une réponse à la guerre. »

Rossolillo, *Fédéralisme and the great ideologies*, in *Three introduction to federalism*, 1989

« Carl J. Friedrich a développé un modèle de fédéralisme conçu comme un processus. [...] Ce qui distingue le fédéralisme, selon Friedrich, est l'obligation de maintenir l'unité dans la diversité au cours d'un processus d'adaptation réciproques continues de l'organisation commune et des parties-prenantes ; ce qui empêche les dangers de prévalence des tendances centralisatrices (qui transformeraient le système fédéral en Etat unitaire), et les tendances séparatistes (qui feraient exploser la fédération). [...] Il définit la fédération comme « une union de groupes unis par un ou plusieurs objectif(s) commun(s), enracinés dans des valeurs communes, des intérêts ou des croyances communes, mais qui maintiennent leurs caractères de groupes distincts dans d'autres buts. »

Lucio Levi, 1989, *Les développements récents de la théorie fédéraliste*.



Groupe 7 :

« Une fédération est bien davantage que l'addition de ceux qui la composent. Elle est cela, sans doute, plus autre chose. »

Bernard Voyenne, *Histoire de l'idée fédéraliste*, Chapitre 1, 1976

[les idéologies précédemment citées : mouvement libéral, démocrate et socialiste ont poursuivi les idéaux de liberté, d'égalité et de justice sociale (respectivement)]

« Par contraste, la principal document établissement le fédéralisme comme un mouvement politique, le *Manifeste de Ventotene*, renverse clairement les priorités. La paix est devenu l'idéal dont l'affirmation historique est la condition de réalisation de tout autre sorte de progrès. Et l'objectif institutionnel, par lequel l'idéal de paix devait être affirmé, est devenu la destruction, d'abord en Europe et ensuite dans le monde, de la souveraineté absolue de l'Etat. »

Rossolillo, Fédéralism and the great ideologies, in *Three introduction to federalism*, 1989

« Une doctrine politique autonome avec ses propres visions des relations internationales, son propre système de valeur et sa propre organisation politique. »

Paolo Vacca, 2016 - UEF



Groupe 8 :

« [Les nations modernes] sont trop grandes pour que leurs citoyens puissent y exercer réellement leur part de pouvoir, trop petites pour dispenser à ceux qu'elles frustrent de leurs libertés les consolidations de la puissance ou les satisfactions du pillage. »

Bernard Voyenne, *Histoire de l'idée fédéraliste*, Avant-propos, 1976

« Le pacte fédératif : un acte volontaire des Etats qui englobe les Etats avec non seulement les compétences désignées pour le niveau fédéral mais aussi des impacts sur les compétences exercées par les niveaux fédérés. »

Laurent Dechâtre, 2016

« A partir de ce moment le fédéralisme, c'est-à-dire l'instrument politique permettant d'instaurer des relations pacifiques entre les Etats tout en leur garantissant leur autonomie, peut devenir une alternative historiquement opérante.

L'on constate cependant qu'il est voué à la dégénérescence s'il demeure confiné dans un seul Etat. La centralisation croissante des pouvoirs qui s'est opérée aux Etats-Unis après le premier mais surtout après le second conflit mondial nous le démontre.

Le fédéralisme ne peut se réaliser parfaitement qu'à condition de prendre les dimensions mondiales. »

Jean-Francis Billion, Jean-Luc Prevel, *L'aspect historico-social du fédéralisme et sa signification pour l'Europe*, 2012, Le Taurillon